



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 5 mai 2009**

**Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :**

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – 2008**

- \* **Approuve** le compte administratif du budget 2008 de la Commune qui présente un excédent global de clôture de 1 010 965,83 € soit :

Dépenses de fonctionnement : 3 587 610,97 €	Recettes de fonctionnement : 4 375 604,85 €
Dépenses d'investissement : 1 559 581,13 €	Recettes d'investissement : 1 782 553,08 €
Total dépenses : 5 147 192,10 €	Total recettes : 6 158 157,93 €

4 abstentions : monsieur PUGET, monsieur BOURGEOIS, madame BOCH et madame MILLEREUX

- \* **Autorise** monsieur le Maire à affecter la somme de 787 993,88 € correspondant à la totalité de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2008 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2009 de la Commune de THOIRY.  
Vote unanime.

- \* **Autorise** monsieur le Maire à mettre en œuvre une décision modificative n° 1 relative au budget 2009 de la Commune.  
4 votes contre : monsieur PUGET, monsieur BOURGEOIS, madame BOCH et madame MILLEREUX.  
2 abstentions : madame COTIER et monsieur TRITENNE.

- \* **Approuve** et **Arrête** le compte de gestion du budget 2008 de la Commune présenté par monsieur le Percepteur de Gex, en parfait accord avec celui établi par l'ordonnateur à l'appui du compte administratif 2008 de la Commune.  
Vote unanime.

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA FORÊT COMMUNALE – 2008**

- \* **Approuve** le compte administratif du budget 2008 de la forêt communale qui présente un excédent global de clôture de 24 858,54 € soit :

Dépenses de fonctionnement : 25 295,63 €	Recettes de fonctionnement : 43 568,81 €
Dépenses d'investissement : 0,00 €	Recettes d'investissement : 6 585,36 €
Total dépenses : 25 295,63 €	Total recettes : 50 154,17 €

Vote unanime.

- \* **Autorise** monsieur le Maire à affecter la somme de 8 476,64 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2008 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2009 de la Forêt Communale de la Commune de THOIRY.  
Vote unanime.

- \* **Autorise** monsieur le Maire à mettre en œuvre une décision modificative n° 1 relative au budget 2009 de la forêt communale.  
Vote unanime.
  
- \* **Approuve** et **Arrête** le compte de gestion du budget 2008 de la forêt communale présenté par Monsieur le Percepteur de Gex, en parfait accord avec celui établi par l'ordonnateur à l'appui du compte administratif 2008 de la forêt communale.  
Vote unanime.
  
- \* **Autorise** monsieur le Maire à verser une subvention à l'Avenir Gessien Thoiry Gymnastique d'un montant de 891,00 €, relative à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de Thoiry durant le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2008/2009.  
1 abstention : madame LEON.
  
- \* **Autorise** monsieur le Maire à garantir deux prêts contractés par la S.E.M.C.O.D.A pour la construction de 14 logements PLS au Lieu dit « Pierraz Frettaz » :
  - un prêt PLS Construction de 1 270 400,00 €,
  - un prêt PLS Foncier de 394 900,00 €.Tous les deux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.  
2 abstentions : monsieur POUYAT et monsieur PUGET.
  
- \* **Autorise** Monsieur le Maire à garantir trois prêts contractés par la S.E.M.C.O.D.A pour la construction de 12 logements PLUS et 2 logements PLAI au Lieu dit « Pierraz Frettaz » :
  - un prêt PLUS Construction de 934 000,00 €,
  - un prêt PLUS Foncier de 227 300,00 €,
  - un prêt PLAI Construction de 179 700,00 €,
  - un prêt PLAI Foncier de 38 500,00 €.Tous les quatre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.  
2 abstentions : monsieur POUYAT et monsieur PUGET.
  
- \* **Approuve** le projet de bail locatif de la maison forestière conclu entre les communes de Thoiry, Saint Jean de Gonville, Sergy et Monsieur LE MARREC, Agent ONF, et **autorise** monsieur le Maire à le signer.  
Vote unanime.
  
- \* **Verse** une indemnité forfaitaire pour élection fixée à la somme de 264,09 euros aux agents communaux devant être présents pour les élections européennes le 7 juin 2009.  
Vote unanime.
  
- \* **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune de Thoiry en agents au grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe répartis comme suit :
  - Mois de juillet : 1 agent au service Espaces Verts et 3 agents au service Bâtiment.
  - Mois d'août : 1 agent au service Espaces Verts et 1 agent au service Bâtiment.Vote unanime.